

**Circulaire du 4 mars 2011 relative à l'accord-cadre relatif à la fourniture de prestations de téléphonie fixe (accès au réseau et acheminement des communications) pour Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte**

**NOR : JUST1106578C**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

à

*Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel de Saint-Denis de la Réunion, de Basse-Terre et de Fort de France,*

*Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours,*

*Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel de Mamoudzou et Monsieur le procureur près ledit tribunal,*

*Monsieur le Directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse pour l'outre-mer,*

*Monsieur le Directeur régional, chef de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer.*

Les conventions de prix relatives à la fourniture de services de téléphonie fixe notifiées en 2007 étant arrivées à leur terme, la sous-direction de l'informatique et des télécommunications a conduit une nouvelle consultation pour le compte de l'ensemble des juridictions et des services rattachés au ministère de la justice et des libertés dans les départements d'outre-mer sous forme d'accords-cadres.

Lesdits accords-cadres étant passés, les candidats retenus pour la période à venir sont :

- la société France Télécom pour les lots n° 1 et 3 (accès au réseau pour Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et Mayotte);
- la société Outremer Télécom pour les lots n° 2 et 4 (acheminement des communications pour les mêmes zones).

Étant rappelé qu'il vous revient à présent de décliner ces accords-cadres au niveau du service dont vous avez la charge, je vous indique que les éléments nécessaires pour ce faire sont disponibles sur le site intranet du secrétariat général, à la rubrique *ad hoc* mise en place par la SDIT<sup>1</sup>.

Mes services se tiennent naturellement à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos marchés subséquents.

*Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés*

*Le sous-directeur de l'informatique et des télécommunications et par délégation,*

*l'adjoint au sous-directeur*

**Marc YOLIN**

---

<sup>1</sup> Adresse : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/informatique-telecom/index.php?rubrique=6094&ssrubrique=6099&article=25981>